

Compte-rendu de la Séance du 9 septembre 2010

Étaient présents : Mmes BOUTIGNY, BOQUET, FLOURY, LEBAS, LE ROY, MAILLARD
MM. BOUDIER, DETOURNAY, HAUZAY, JAUDRIAT, LAVENU, LECORDIER, LEGEMBRE, LETHUILLIER, RIBET.

M. DETOURNAY était nommé secrétaire de séance.

☆☆☆☆☆

Approbation du procès verbal de la séance du 24 août 2010 :

Il est approuvé à l'unanimité.

☆☆☆☆☆

URBANISME

Arrêt du projet de PLU

Le Conseil Municipal clôt la concertation engagée durant le déroulement des études, notamment sous forme de réunions publiques (les 20 octobre 2009 et 6 juillet 2010) sous forme de panneaux d'affichage, d'insertion dans le bulletin municipal et de mise à disposition d'un cahier de doléances. Les discussions abordées concernaient :

- *Le devenir des zones N2h et en particulier l'absence de densification de ces zones de hameaux et des anciens clos-masures*
- *Le souhait partagé de mettre en place des circulations douces sur le territoire communal*
- *Le classement des bâtiments agricoles*
- *Des remarques individuelles sur la constructibilité de terrains donnés*

Le Conseil Municipal, après délibération, arrête le projet de PLU ; Ce projet va être communiqué aux personnes publiques associées pour avis pendant une période de trois mois.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à demander auprès du Tribunal Administratif de Rouen la nomination d'un commissaire-enquêteur pour la réalisation de l'enquête publique.

Recensement des indices de cavités

Le Conseil Municipal ne valide pas l'étude complémentaire réalisée par le Cabinet INGETEC considérant que les prestations fournies ne correspondaient pas aux stipulations prévues dans le marché. Le Conseil Municipal demande en outre des renseignements complémentaires concernant le positionnement de certaines parcelles Napoléoniennes.

Par ailleurs dans le cadre du projet d'extension de l'école, le Conseil Municipal délibère pour autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour réaliser des sondages et peut-être lever l'indice de cavité souterraine situé dans le périmètre des travaux.

Syndicats et Communauté de Communes

Etude d'hydraulique douce

M. RIBET informe le Conseil Municipal que certains aménagements d'hydraulique douce seront financés par le Syndicat du bassin versant de l'Oudalle (fascines, plantation de haies, remise de parcelles en herbe ...) mais seront réalisés par les agriculteurs.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de Saint-Romain va réaliser de gros aménagements sur le territoire communal.

TRAVAUX

Chauffage salle polyvalente

Considérant la mise en place du nouveau système de chauffage de la salle polyvalente, le Conseil Municipal envisage de demander aux locataires de la salle polyvalente le règlement des frais d'électricité (sur la base du prix moyen du kWh).

Une période d'essai pendant laquelle le compteur sera relevé avant et après chaque location permettra d'étayer ce projet.

MM. BOUDIER et LECORDIER doivent relancer la société RIMBERT pour obtenir un contrat d'entretien ainsi qu'une visite de contrôle pour vérifier le réglage du chauffage.

COMPTABILITE

Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2010 étant insuffisants, il convient d'effectuer des virements de crédits. Le Conseil Municipal délibère donc pour prendre les décisions modificatives suivantes :

- Virement du compte 2182 « autres immobilisations Matériel de Transport » (chapitre 94 : Matériel divers) vers le compte 2188 « Autres immobilisations corporelles (chapitre 100 : Equipement scolaire) pour un montant de **500 euros**.
- Virement du compte 2182 « autres immobilisations Matériel de Transport » (chapitre 94 : Matériel divers) vers le compte 2315 « Immobilisations en cours, installations techniques (réseaux) » (chapitre 99 : Aménagement du Centre Bourg) pour un montant de **2000 euros**.